

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band: 19 (1973)
Heft: 2

Artikel: La Suisse en 1972
Autor: Bovey, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Suisse en 1972

par René BOVEY

Un an s'en va, un an s'en vient... Il serait loisible d'énumérer les événements saillants de l'année écoulée en les abordant par ordre chronologique. Cela satisferait au besoin de clarté et au goût de la réminiscence que cultivent beaucoup d'habitants de ce pays. Il me paraît cependant plus intéressant de grouper ces événements par parenté de nature, en établissant donc un ordre de priorité qui sera forcément quelque peu arbitraire et à propos duquel on pourra me disputer et me reprocher de manquer d'objectivité. Comme si l'on pouvait être totalement objectif en journalisme, alors que la place est mesurée et que l'abondance même des matières vous oblige jour après jour à procéder à un choix. Et qui dit choix dit arbitraire puisqu'on ne peut pas tout dire et tout imprimer. Allons donc gaiement au devant des reproches des esprits chagrins. Il y en a toujours et partout.

Cette soixante-douzième année du xx^e siècle revêt quelque importance sur le plan social, économique et politique, voire militaire. Un militaire à notre taille, il est vrai. Ce n'est pas une année quelconque, où il ne s'est rien passé, où l'on s'est contenté de vivre, de voter, sans grands soucis comme sans grands enthousiasmes. Bien au contraire, le peuple suisse, — citoyennes, citoyens, cantons —

a pris des options sur des sujets de principe et de fond, comme sur le terrain pratique. Et d'abord sur le plan social.

LA PREVOYANCE SOCIALE

Commençons par un des derniers votes de l'année, au début du mois de décembre. Son résultat aura des conséquences à très longue échéance pour l'ensemble de la population puisqu'une question de principe a été tranchée à une majorité très nette. Ceux qui voulaient en cette matière de prévoyance sociale le Tout-à-l'Etat ont été battus à plate couture. Le peuple et tous les cantons ont rejeté l'initiative communiste pour une prétendue « véritable retraite populaire » par 1 481 223 voix contre 294 476. Dans un même élan, peuple et cantons ont accepté le projet mesuré qu'opposaient le Conseil fédéral et les deux Chambres du Parlement par 1 394 028 voix contre 417 828. Ainsi est désormais ancré dans la Constitution le principe dit du « 2^e pilier » instituant une assurance professionnelle complémentaire de l'A.V.S. pour salariés et indépendants. Cela est indépendant de la huitième révision de l'A.V.S./A.I. qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1973 et qui double pratiquement toutes les rentes servies jusqu'ici. Il y aura nouvelle amélioration dès 1975. La solution adoptée est sage,

conforme aux possibilités financières tant des employeurs que des employés. Les très nombreuses caisses d'assurance d'entreprises ou professionnelles qui existent déjà ne seront pas étatisées.

Relevons en passant que le citoyen, en allant aux urnes, connaissait dans ses grandes lignes la loi d'application qui suivrait ses décisions de principe. C'est une excellente habitude que sont en voie de prendre nos autorités. On ne demande pas au citoyen « d'acheter le chat dans un sac », selon l'expression consacrée. On lui dit franchement à quelle sauce il sera mangé. Politiquement, c'est à la fois plus habile et plus honnête.

Mais tout n'est pas résolu pour cela dans le domaine de la prévoyance sociale. Il reste en effet à établir sur des bases solides et équitables le « 3^e pilier », soit la prévoyance individuelle réalisée par la voie de l'épargne. Là, l'épargnant est tondu. D'une part l'inflation sans cesse grandissante rend illusoire la valeur intrinsèque de son épargne, qui se dégrade au contraire d'année en année. D'autre part, un fisc boulimique aggrave le mal. C'est donc aux autorités fiscales à prendre des mesures, et rapidement, pour que l'individu retrouve un intérêt réel à épargner, et un avantage concret. Des promesses

ont été faites. Il serait politiquement dangereux et moralement incompréhensible de ne pas les tenir. Si le peuple perd sa confiance dans les autorités et ses élus politiques les choses iront mal.

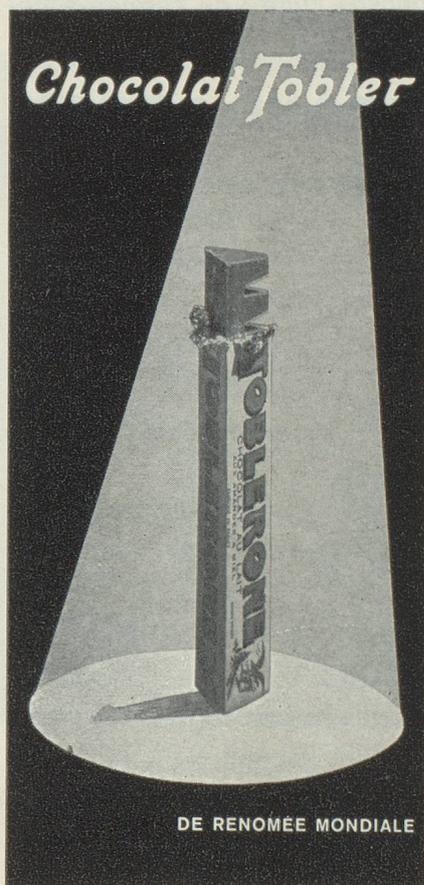
L'HYDRE DE L'INFLATION

Les autorités helvétiques, ni le système économique-social, ne portent seuls la responsabilité de l'érosion régulière de la monnaie et de son pouvoir d'achat, donc de l'inflation. Mais n'a-t-on pas trop attendu pour intervenir, grisés qu'étaient beaucoup de nos compatriotes dans les affaires, l'industrie et le commerce par ces mots-clés que sont « l'expansion », « la croissance », « le développement continu », ces mythes des temps modernes ? On voulait à toute force produire davantage, vendre davantage, gagner davantage, et, à part quelques biens réels qui ont été accumulés ces dernières décennies sous formes de constructions nouvelles, de renouvellement de machines par exemple, tout le monde (sauf les épargnants et les petits rentiers) gagne en effet davantage, du haut en bas de l'échelle des salaires et des revenus, mais en chiffres qui ne représenteront plus que de la monnaie de singe. C'est là un danger d'une extrême gravité car bien des révolutions, au courant de l'histoire, ont éclaté pour des raisons économiques de ce genre.

LES ARRETES D'URGENCE

Il fallait réagir, et on l'a fait, quoi que tardivement, par une série de mesures dites « d'urgence » applicables avec effet immédiat pour une durée d'un an, puis obligatoirement soumises ensuite à vote populaire. C'est ainsi qu'on a cherché à stabiliser le marché de la construction, — cette dévoreuse de main-d'œuvre — en limitant les permis de construire dans l'industrie, en interdisant les constructions de luxe et certaines démolitions, en mettant l'accent sur la construction de logements à prix abordables. Car c'est là

que la chatte a mal au pied et ceux qui, comme le soussigné, se trouvent dans la pénible obligation de changer de logement, en savent quelque chose... Cet arrêté sur la stabilisation du marché de la construction a été soumis au peuple et il a été accepté par 774 819 voix contre 154 805. On ne dira pas que le peuple suisse n'est pas de bonne composition ! Il avait repoussé quelques semaines auparavant un remède-miracle proposé par une chaîne de magasins à succursales multiples — qui s'entend à « casser les



prix » — et qui avait imaginé de frapper d'un impôt les entreprises occupant de la main-d'œuvre étrangère pour consacrer les fonds ainsi réunis à la construction de logements bon marché. Il faut relever que ladite chaîne n'occupe que quelques unités de travailleurs étrangers. Du cuir d'autrui, large courroie ! Son projet miri-

fique a été balayé par 835 186 voix contre 360 019.

En même temps que sur la stabilisation du marché de la construction, on votait sur les mesures de protection de la monnaie. Elles ont été acceptées par 808 683 voix contre 113 114. Beau succès pour M. Nello Celio et la Banque nationale.

Ces mesures sont d'ordre très divers : limitations des crédits, constitution d'avoirs minimaux, refus de dépôts de clients étrangers et même prélèvement d'un « intérêt négatif » sur les fonds étrangers. Mais la monnaie continue à fondre, comme neige au soleil de printemps.

Les Chambres fédérales ont repris le problème lors de la session de décembre et ont adopté de nouveaux arrêtés d'urgence pour freiner la délinquance monétaire et inflationniste.

Il s'agit de l'aggravation des arrêtés « conjoncturels » déjà en vigueur dont il est question dans les lignes ci-dessus, ainsi que de l'institution d'une surveillance des prix, des salaires le dépôt à l'exportation, véritable épée de Damoclès suspendue sur la tête de toutes nos industries d'exportation, et notamment sur la plus vulnérable qui est l'horlogerie.

Toutes ces rigueurs seront-elles suffisantes pour chasser l'hydre de l'inflation ou tout au moins en arrêter la progression ?

Encore un mot au sujet de l'interdiction d'achat de biens immobiliers par des étrangers. Il s'agit moins là d'un aspect de la lutte contre l'inflation que d'éviter « la mise à l'encan de la patrie ». Les sentimentaux applaudiront. Mais ont-ils pensé que le tourisme figure parmi les plus importantes activités économiques helvétiques et qu'il est grand pourvoyeur de ces « rentrées invisibles » de devises qui nous permettent de combler les déficits de notre balance commerciale ? Ont-ils pensé que des régions étendues de ce

pays, aux Grisons, en Valais, dans le canton de Vaud, ont besoin des hôtes étrangers et périliteraient sans eux ? Veulent-ils les rejeter dans le sous-développement et dépeupler les vallées alpestres ? Il semble que les mesures prises soient trop sévères et insuffisamment nuancées. Il ne faut pas oublier que l'étranger qui achète un appartement de vacances à la montagne ne le fait pas dans un but spéculatif, qu'il devient contribuable et consommateur, qu'il loue des services, qu'il occupe du personnel indigène... et qu'il ira chercher ailleurs son bonheur si l'on parsème ses séjours en Suisse d'embûches et de chicanes. Il y a là, sans aucun doute, un problème à revoir.

MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Après l'échec de l'initiative xénophobe de M. Schwarzenbach, le Conseil fédéral s'était engagé à stabiliser les effectifs de la main-d'œuvre étrangère. Il a tenu ses promesses, non sans devoir imposer de très grands sacrifices à certaines branches de notre économie. Je pense en premier lieu à l'hôtellerie et à la restauration, où la situation se détériore alors qu'il s'agit d'un secteur important de notre économie, presque une industrie nationale constituant une bonne part de « l'image » qu'on se fait de la Suisse à l'étranger.

Mais M. Schwarzenbach n'est pas encore satisfait. Il est revenu à la charge et a lancé une nouvelle initiative destinée à conserver à la Suisse la pureté de son visage, comme on conserve les cornichons dans le vinaigre. Cette nouvelle offensive xénophobe est plus subtile et plus nuancée que la première. Elle préserve de l'ostracisme le personnel des établissements hospitaliers et ne compte pas les frontaliers et les saisonniers parmi les étrangers polluants. Il faudra voter derechef, avec tout l'arrière-fond passionnel et viscéral que présuppose un tel objet. Se vou-

lant patriote 100 %, M. Schwarzenbach nuit à son pays.

ARMES, AVIONS ET CHEVAUX

L'on n'aborde plus le sujet de l'armée et de la défense nationale avec autant de plaisir et de conviction que naguère. Quelque chose ne tourne plus rond, et on le déplore. Passons sur certaines manifestations de contestataires dans quelques écoles de recrues, presse et radio leur ont donné trop de publicité et par là même conféré trop d'importance. Mais que dire de ce refus d'acquiescer des avions de combat ? De deux choses l'une : ou l'armée a be-

de l'aviation. L'intrusion des civils dans les affaires militaires est certainement néfaste. Les parlementaires devraient prendre les décisions de principe et décider des options fondamentales. Ils ne devraient plus avoir voix au chapitre dès lors qu'il s'agit de l'acquisition des matériels.

Et la suppression de la cavalerie ? On voulait garder 12 escadrons. Une pétition pour le maintien intégral du corps réunit 430 000 signatures en un rien de temps. Résultat : on supprime totalement le corps. Est-ce politiquement sage, psychologiquement indiqué ? Je ne le pense pas, sans avoir pour autant une opinion quelconque sur la valeur proprement militaire des dragons. Malheureusement, la décision prise a, dans une certaine mesure, opposé la Suisse romande et la Suisse allemande. Et puis, peut-on ne pas tenir compte de la réaction de plus de 400 000 citoyens ? Le débat reste ouvert sur ce terrain, bien que le dragon semble définitivement démonté.

On a voté enfin sur l'initiative qui demandait l'interdiction totale d'exporter les armes fabriquées en Suisse. On pouvait en toute bonne foi soutenir ou combattre cette initiative, qui cependant était d'un rigide choquant. Le résultat a été serré puisque le 49,6 % des votants s'est montré favorable à l'interdiction d'exportation contre 50,6 % d'opposants. Cela encouragera les autorités à se montrer sévères dans l'application de la nouvelle loi réglementant le commerce des armes. On sait qu'elles n'y manqueront pas et que certain scandale encore dans toutes les mémoires ne pourra plus se reproduire.

L'ACCORD COMMERCIAL AVEC LA C.E.E.

La Suisse a accompli au début de décembre, sinon formellement ni juridiquement, tout au moins dans les faits, un grand pas vers l'Europe. Le Conseil

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1 ^{mm}/₁₆ à 10 ^{mm}/₁₆



ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54



Une gamme R. M. B.

soin de ces appareils pour être en mesure de remplir sa mission, et il faut alors les lui donner ; ou elle peut s'en passer, et il faut alors déclarer ouvertement que la doctrine a été modifiée. On avait déjà commis une erreur analogue au moment de l'affaire des Mirages, limitant à 43 le nombre des appareils achetés alors qu'on en voulait 100. Maintenant, on n'en achète aucun, sinon des Hunter ratés, ce qui a mauvaise façon. On en arrive presque à comprendre le départ du chef de l'armement et du commandant

fédéral aurait pu prendre seul la décision de conclure avec les pays du Marché commun un accord commercial instituant une zone de libre-échange des produits industriels. Il a jugé bon d'en appeler au peuple et il a été littéralement plébiscité. La situation est maintenant claire. Mais il faut insister sur le fait qu'il ne s'agit sur le fond que d'un accord commercial. Il ne restreint en aucune manière notre liberté d'action politique. Il ne touche pas à notre neutralité. Il n'entrave pas nos possibilités de commercer avec le monde entier ce qui est indispensable à notre survie économique. Il ne nous lie pas aux décisions de caractère politique qui pourraient être prises à Bruxelles. Mais il ne nous laisse pas isolés au milieu d'une Europe dont nous sommes partie intégrante. La porte est ouverte pour d'autres arrangements de même nature non politique. Mais, en l'occurrence, ne pas se lier politiquement, c'est quand même suivre une politique, et qui est conforme à la fois à notre fédéralisme, à notre tradition et à nos intérêts permanents.

**LA PRECISION
DANS
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**

**16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07**

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

VERS L'AVENIR

L'an qui s'ouvre va nous obliger à d'autres options fondamentales sur le plan des principes et des faits. Il faudra décider si les Jésuites redeviendront des citoyens à part entière, ce qui nous permettra alors d'adhérer sans réserves à la Conven-

PARIS

**Nous avons besoin
de votre aide**

La Maison Suisse de Retraite sollicite votre concours et celui de vos amis.

Elle doit pouvoir compter sur le soutien financier et moral de tous les Suisses.

Retournez-nous signé le bulletin d'adhésion de membre ci-dessous.

Aidez-nous à recruter d'autres membres. Nous vous en remercions d'avance.

Le soussigné autorise la **Maison Suisse de Retraite** à Issy-les-Moulineaux à l'inscrire sur la liste des Membres actifs à cotisation annuelle de 30 F (50 F par couple).

Membres honoraires à cotisation unique de 500 F au minimum (versés en une fois).

(Biffer la catégorie qui ne vous convient pas.)

Le 19.....

Nom et prénoms

Adresse

Lieu d'origine (Canton)

Signature :

14, rue Minard, 92130 - Issy-les-Moulineaux. C.C.P. Paris 7.164-42. Téléphone 642.21.41.

tion européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Il faudra surtout faire front à l'inflation qui dévore notre substance et démontrer que les mesures prises récemment sont efficaces. Il y faudra de la discipline tant de la part des citoyens que des autorités et des communau-

AVS - AI

N'oubliez pas la date fatidique du 31 décembre 1973 si vous désirez adhérer à l'assurance facultative des Suisses de l'étranger, si vous êtes nés après le 30 novembre 1908 (hommes) ou le 30 novembre 1911 (femmes).

N'oubliez pas qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Pensez à assurer vos vieux jours, ceux de votre 3^e âge.

tés, des sacrifices peut-être, des renoncements. Mais les plus belles des victoires ne sont-elles pas celles que l'on remporte sur soi-même ? Souhaitons que la Suisse ait le courage de se dépasser pour perdurer.

René BOVEY

GIL CARTIER

**PARFUMS - CADEAUX
Remise importante pour tous
les compatriotes**

Nos spécialités :
Tous les parfums de grandes marques, produits de beauté, foulards et cravates haute couture, parapluies, bijouterie fantaisie et articles de cadeaux divers.

36, avenue de l'Opéra
Tél : 073-40-65

**GRAND HOTEL
DU
PAVILLON**

★ ★ ★ ★ C

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

Tél. : 770-17-15 et 770-54-34
Telex 66 815

200 chambres

Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets, réceptions, conférences, expositions

